

VILLE D'HENIN-BEAUMONT

- :-

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 MARS 2018

A 9 HEURES

- :-

COMPTE-RENDU

- :-

Le Conseil municipal s'est réuni, dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville, le vendredi 2 mars 2018 à 9 heures.

PRESENTS :

- M. Steeve BRIOIS

Maire

- M. Laurent BRICE
- M. Christopher SZCZUREK
- Mme Maryse POULAIN
- Mme Aurélia BEIGNEUX
- Mme Liliane PETIT
- Mme Annie WANNEPAIN
- M. Nicolas MOREAUX
- M. Patrick MON
- Mme Martine CROQUELOIS

Adjoints

- Mme Victoria KRENEK
- Mme Josette LECOCQ
- Mme Marie-Claire DURIEZ
- M. André KALINARCZYK
- Mme Jeanne BARALLE
- M. Jacques MARTEL
- Mme Béatrice VAQUETTE
- M. Jean-Robert HAVET
- M. Michel VILAIN
- M. Alain DETREZ
- Mme Angélique BERTRAM
- M. Bruno BILDE
- M. Eugène BINAISSE
- M. Geoffrey GORILLOT (absent à partir de 12h01)
- Mme Marine TONDELIER
- M. Clément GOLKA
- Mme Annie MAGNIEZ (procuration à Maryse POULAIN à 10h21)
- Mme Mauricette QUIQUEMPOIX
- M. Patrick DULONGPONT

Conseillers municipaux

ABSENTS :

- Mme Margaret LANOY (procuration à Aurélia BEIGNEUX)
- M. Patrick HAUCHART (procuration à Christopher SZCZUREK)
- Mme Marylise BONICEL (procuration à Annie WANNEPAIN)
- Mme Mélaïne GUILBERT (procuration à Laurent BRICE)
- M. David NOEL (procuration à Marine TONDELIER)
- M. Stéphane FILIPOVITCH

Conseillers municipaux

Conformément à l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, Madame Victoria KRENEK est nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance à 9h00 par Monsieur le Maire.

Une minute de silence a été respectée en mémoire des figures locales que furent MM. Joseph EPAILLARD, Bernard MARECHAL et Gérard DEMOULIN, respectivement ancien Adjoint au maire, Conseiller municipal, agent communal et président d'association.

A la suite de la démission de Mme Dounyazade MADJIDI de son siège de conseillère municipale, signifiée à la Commune par courrier en date du 14 janvier 2018, M. Patrick DULONGPONT, occupant la onzième place sur la liste « AGISSONS UNIS POUR HENIN-BEAUMONT » est déclaré installé dans les fonctions de conseiller municipal de la commune d'Hénin-Beaumont.

En application des dispositions des articles L.2121-1 et L.2121-2 du Code général des collectivités territoriales, M. Patrick DULONGPONT, installé dans les fonctions de conseiller municipal, occupera le dernier rang du tableau des conseillers municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Steeve BRIOIS, MAIRE

1) A l'unanimité,

DESIGNE M. Patrick DULONGPONT comme remplaçant de Mme Dounyazade MADJIDI au sein de la commission RAYONNEMENT.

2) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

N'OCTROIE PAS la protection fonctionnelle à M. Eugène BINAISSE, ancien maire, pour des faits de délit d'octroi d'avantage injustifié.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 29 voix défavorables (groupe majoritaire)*
- 5 non-participations au vote (groupe de l'opposition)*

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES, A LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

3) A l'unanimité,

APPROUVE, au titre de l'exercice 2017, les taux de l'indemnité de responsabilité à allouer aux régisseurs de recettes titulaires, aux régisseurs d'avances titulaires et à leurs mandataires suppléants ainsi que les montants.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR MME Aurélie BEIGNEUX, ADJOINTE DELEGUEE AUX AFFAIRES SOCIALES, AU LOGEMENT ET A LA PETITE ENFANCE

4) A l'unanimité,

MODIFIE le tableau des effectifs de la Commune au 1^{er} mars 2018.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES, A LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

5) A l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 500 euros à l'association AGIH dans le cadre de la mise en œuvre du fonds de soutien aux Projets d'Initiative Citoyenne.

6) A l'unanimité,

APPROUVE le projet « nos quartiers d'été » pour l'année 2018 d'un montant total estimé à 18 000 euros, porté par l'association L'ETOILE CYCLISTE d'Hénin-Beaumont. DECIDE d'attribuer une subvention de 9 000 € à l'association L'ETOILE CYCLISTE ; étant précisé que la participation financière communale pourra être minorée en fonction des autres subventions susceptibles d'être accordées à l'association porteuse et AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre et à accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation de ce projet, notamment à signer les conventions avec les différents organismes habilités à intervenir dans le cadre de l'action.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Laurent BRICE, 1^{er} ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT

7) A l'unanimité,

FIXE le montant des baptêmes de l'air dans le cadre de BEAUMONT EN FETE comme suit :

- Prévente des tickets du 3 avril au 1^{er} juin 2018 au prix de 35 euros
- Vente le 2 juin 2018 au prix de 45 euros

et PRECISE que les régisseurs remettront, contre encaissement, un ticket numéroté.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES, A LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

8) A l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à l'association LABEL VILLE INTERNET dont le siège social est situé 9 rue Soyer - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et mandat relatifs à cette adhésion et DESIGNER M. Christopher SZCZUREK, en qualité de représentant de la Ville au sein de l'association.

9) Après avoir entendu son rapporteur,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2018.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES, A LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

10) Après avoir entendu son rapporteur,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2018 et **SOULIGNE** que ce débat et les documents présentés ne constituent pas, pour autant, des engagements mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissement des années à venir.

11) A la majorité,

APPROUVE le rapport sur les orientations budgétaires

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 29 voix favorables (groupe majoritaire)
- 5 abstentions (groupe de l'opposition)

12) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

(M. Steeve BRIOIS, Mmes Marie-Claire DURIEZ et Josette LECOCQ n'ayant pas pris part au vote pour le TEMPS DE VIVRE. Mme Marie-Claire DURIEZ n'ayant pas pris part au vote pour KONIN-HENIN-BEAUMONT)

APPROUVE le montant des subventions attribuées aux associations héninoises, pour l'exercice 2018, ci-après :

ASSOCIATIONS	MONTANT OCTROYÉ	POLITIQUE PUBLIQUE
ACDC. À LA CROISEE DES CHEMINS	1 850,00 €	LOISIRS
ACED METALIA	1 000,00 €	CULTURE
ADEV'ARTOIS	3 000,00 €	SANTÉ
ALCOOL ASSISTANCE	250,00 €	SANTÉ
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	30 000,00 €	LOISIRS
AMICALE LAÏQUE D'HENIN-BEAUMONT	1 000,00 €	LOISIRS
AMICALE DES RETRAITÉS DE FAURECIA	800,00 €	RETRAITÉS
ASEJ 62. ASS SOCIO-ÉDUCATIVE DU 62	1 000,00 €	JUSTICE
AVIJ 62. AIDES AUX VICTIMES	1 500,00 €	JUSTICE
CAC. ESCAPADE	290 000,00 €	CULTURE
CIDFF. DROIT DES FEMMES	1 500,00 €	ACTION SOCIALE

CLUB DE L'AGE D'OR	1 500,00 €	RETRAITÉS
DDEN. DÉLÉGUÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE	700,00 €	EDUCATION
DONNEURS DE SANG	320,00 €	SANTÉ
ENTR'AIDANTS	3 500,00 €	SANTÉ
GÉNÉALOGIE DU PAS-DE-CALAIS	500,00 €	PATRIMOINE
HÉNIN BRIDGE CLUB	400,00 €	LOISIRS
JEUNES SAPEURS-POMPIERS	315,00 €	EDUCATION
KONIN HÉNIN-BEAUMONT	1 000,00 €	INTERNATIONAL
LA TOUR, PRENDS GARDE !	1 100,00 €	LOISIRS
LES AMIS DE HERNE	8 100,00 €	INTERNATIONAL
LES RESTAURANTS DU CŒUR	1 500,00 €	ACTION SOCIALE
MÉDAILLÉS MILITAIRES. 650ème SECTION	300,00 €	ANCIENS COMBATTANTS
POINTES ET BALLERINES	1 500,00 €	CULTURE
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	700,00 €	LOISIRS
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE	2 100,00 €	ENVIRONNEMENT
SOCIÉTÉ DE LA LÉGION D'HONNEUR	250,00 €	ACTION SOCIALE
TEMPS DE VIVRE	10 000,00 €	RETRAITÉS
VIE ACTIVE. I.M. E	2 000,00 €	EDUCATION
TOTAL	367 685,00 €	

AUTORISE le versement, en une seule fois, aux associations percevant une subvention inférieure à 23 000 € :

ACDC. À LA CROISEE DES CHEMINS	1 850,00 €	LOISIRS
ACED METALIA	1 000,00 €	CULTURE
ADEV'ARTOIS	3 000,00 €	SANTÉ
ALCOOL ASSISTANCE	250,00 €	SANTÉ
AMICALE LAÏQUE D'HENIN-BEAUMONT	1 000,00 €	LOISIRS
AMICALE DES RETRAITÉS DE FAURECIA	800,00 €	RETRAITÉS
ASEJ 62. ASS SOCIO-ÉDUCATIVE DU 62	1 000,00 €	JUSTICE
AVIJ 62. AIDES AUX VICTIMES	1 500,00 €	JUSTICE
CIDFF. DROIT DES FEMMES	1 500,00 €	ACTION SOCIALE
CLUB DE L'AGE D'OR	1 500,00 €	RETRAITÉS
DDEN. DÉLÉGUÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE	700,00 €	EDUCATION
DONNEURS DE SANG	320,00 €	SANTÉ
ENTR'AIDANTS	3 500,00 €	SANTÉ
GÉNÉALOGIE DU PAS-DE-CALAIS	500,00 €	PATRIMOINE
HÉNIN BRIDGE CLUB	400,00 €	LOISIRS
JEUNES SAPEURS-POMPIERS	315,00 €	EDUCATION
KONIN HÉNIN-BEAUMONT	1 000,00 €	INTERNATIONAL
LA TOUR, PRENDS GARDE !	1 100,00 €	LOISIRS
LES AMIS DE HERNE	8 100,00 €	INTERNATIONAL
LES RESTAURANTS DU CŒUR	1 500,00 €	ACTION SOCIALE

MÉDAILLÉS MILITAIRES. 650ème SECTION	300,00 €	ANCIENS COMBATTANTS
POINTES ET BALLERINES	1 500,00 €	CULTURE
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	700,00 €	LOISIRS
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE	2 100,00 €	ENVIRONNEMENT
SOCIÉTÉ DE LA LÉGION D'HONNEUR	250,00 €	ACTION SOCIALE
TEMPS DE VIVRE	10 000,00 €	RETRAITÉS
VIE ACTIVE. I.M. E	2 000,00 €	EDUCATION
TOTAL	47 685,00 €	

et **APPROUVE** le versement d'un premier acompte de 70 % aux associations percevant une subvention supérieure à 23 000 € :

	Acompte 70 %	Solde 30 %	Total
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	21 000,00 €	9 000,00 €	30 000, 00 €
C.A.C ESCAPADE	203 000,00 €	87 000,00 €	290 000,00 €
TOTAL	224 000,00 €	96 000,00 €	320 000,00 €

13) A l'unanimité,

APPROUVE le montant des subventions attribuées aux associations sportives héninoises, pour l'exercice 2018, ci-après :

AS Colombophile	900,00 €
AS Lycée Darchicourt	500,00 €
AS Collège Gérard Philippe	500,00 €
AS Collège Jean Macé	500,00 €
AS Lycée Louis Pasteur	500,00 €
AS Collège François Rabelais	500,00 €
AS Lycée Henri Senez	500,00 €
USEP	500,00 €
AS Kennedy Football	2 500,00 €
Badminton Club Hénin-Beaumont	3 000,00 €
Boxing Club	29 000,00 €
Carpe Diem Bowling	6 000,00 €
Cercle d'Escrime	30 000,00 €
Club Nautique	9 200,00 €
CRCM	3 600,00 €
Entente Sportive Hénin-Beaumont Basket	12 000,00 €
Etoile Cycliste Héninoise	9 000,00 €
Football Club de Beaumont	4 500,00 €
Football Club Féminin	58 000,00 €
GR Héninoise	7 000,00 €
Hénin-Beaumont Futsal	1 000,00 €
Hénin-Beaumont Pétanque	5 600,00 €
Hénin Endurance Team	30 000,00 €
Hénin Gym	134 000,00 €
Hénin Judo Ju Jit Su	25 500,00 €
Hénin Tir	2 000,00 €
Jujitsu Traditionnel	1 000,00 €

La Boule Beaumontoise	2 500,00 €
La Flèche Héninoise	1 550,00 €
Les Amis de la Marche	1 500,00 €
Les Cracks de Mulot	1 500,00 €
Olympique Héninois Football	32 000,00 €
Passion Fitness	800,00 €
Stade Héninois Football	10 000,00 €
Tennis Club Héninois	19 000,00 €
UFC – Hénin-Beaumont	1 000,00 €
Amicale Bouliste Kennedy	1 750,00 €
TOTAL	448 900,00 €

AUTORISE le versement, en une seule fois, aux associations sportives percevant une subvention inférieure à 23 000 € :

AS Colombophile	900,00 €
AS Lycée Darchicourt	500,00 €
AS Collège Gérard Philippe	500,00 €
AS Collège Jean Macé	500,00 €
AS Lycée Louis Pasteur	500,00 €
AS Collège François Rabelais	500,00 €
AS Lycée Henri Senez	500,00 €
USEP	500,00 €
AS Kennedy Football	2 500,00 €
Badminton Club Hénin-Beaumont	3 000,00 €
Carpe Diem Bowling	6 000,00 €
Club Nautique	9 200,00 €
CRCM	3 600,00 €
Entente Sportive Hénin-Beaumont Basket	12 000,00 €
Etoile Cycliste Héninoise	9 000,00 €
Football Club de Beaumont	4 500,00 €
GR Héninoise	7 000,00 €
Hénin-Beaumont Futsal	1 000,00 €
Hénin-Beaumont Pétanque	5 600,00 €
Hénin Tir	2 000,00 €
Jujitsu Traditionnel	1 000,00 €
La Boule Beaumontoise	2 500,00 €
La Flèche Héninoise	1 550,00 €
Les Amis de la Marche	1 500,00 €
Les Cracks de Mulot	1 500,00 €
Passion Fitness	800,00 €
Stade Héninois Football	10 000,00 €
Tennis Club Héninois	19 000,00 €
UFC – Hénin-Beaumont	1 000,00 €
Amicale Bouliste Kennedy	1 750,00 €
TOTAL	110 400,00 €

et **APPROUVE** le versement d'un premier acompte de 70 % aux associations sportives percevant une subvention supérieure à 23 000 € :

	Acompte 70 %	Solde 30 %	Total
Boxing Club	20 300,00 €	8700,00 €	29 000,00 €
Cercle d'Escrime	21 000,00 €	9000,00 €	30 000,00 €
Football Club Féminin	40 600,00 €	17400,00 €	58 000,00 €
Hénin Endurance Team	21 000,00 €	9000,00 €	30 000,00 €
Hénin Gym	93 800,00 €	40 200,00€	134 000,00 €
Hénin Judo Ju Jit Su	17 850,00 €	7 650,00 €	25 500,00 €
Olympique Héninois Football	22 400,00 €	9 600,00 €	32 000,00 €
TOTAL	236 950,00 €	101 550,00 €	338 500,00 €

14) A l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 500 euros au BOXING CLUB HENINOIS, au titre de l'exercice 2018.

15) A l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 500 euros au CERCLE D'ESCRIME HENINOIS, au titre de l'exercice 2018.

16) A l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 euros à l'ENTENTE SPORTIVE HENIN-BEAUMONT BASKET BALL, au titre de l'exercice 2018.

17) A l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE SENEZ, au titre de l'exercice 2018.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Nicolas MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME, AUX TRAVAUX, A LA COMMANDE PUBLIQUE ET AU CADRE DE VIE

18) A l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 633 euros à l'association LES JARDINS HENINOIS, au titre de l'exercice 2018.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES, A LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

19) A l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 500 euros au SECOURS POPULAIRE FRANCAIS.

20) A l'unanimité,

APPROUVE les modalités des possibilités de remboursements des usagers de services publics pour la Commune. **DECIDE** que ces dispositions seront applicables dès que la présente délibération aura un caractère exécutoire, soit le 6 mars 2018 et **PRECISE** que le remboursement (annulation ou réduction) de l'utilisateur s'opérera par l'émission d'un mandat ordinaire au compte d'imputation 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion », accompagné d'un RIB de l'utilisateur concerné et d'un certificat de l'ordonnateur justifiant l'annulation de la prestation.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Laurent BRICE, 1^{er} ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT

21) A l'unanimité,

AUTORISE l'adhésion au réseau national « Club Manager de Centre-Ville » et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous documents relatifs au paiement de cette adhésion qui s'élève à 50 euros pour l'année.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR Mme Maryse POULAIN, ADJOINTE DELEGUEE AUX AFFAIRES SCOLAIRES

22) A l'unanimité,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet de fermeture d'un poste maternel à l'école primaire Bracke Desrousseaux à la rentrée de septembre 2018. **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de trois ouvertures d'un poste élémentaire au titre du dispositif des classes allégées en Réseau d'Education Prioritaire (REP) à l'école élémentaire Jules Michelet à la rentrée de septembre 2018 et **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de création d'un poste d'ULIS école (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à l'école élémentaire Jules Michelet à la rentrée de septembre 2018.

23) A l'unanimité,

EMET UN AVIS FAVORABLE à la participation financière pour trois enfants héninois scolarisés sur Liévin afin qu'ils participent au séjour à Berck-sur-Mer du 12 au 16 mars 2018 et **S'ENGAGE** à verser, à la ville de Liévin, la somme de 777 euros (259 € x 3) sur production de la facture sous réserve que chaque famille se soit acquittée, préalablement, de la participation de 90 euros de la ville de Liévin

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR Mme Martine CROQUELOIS, ADJOINTE DELEGUEE A LA JEUNESSE ET AUX RELATIONS INTERNATIONALES

24) A l'unanimité,

VALIDE la fiche projet 2018 concernant la prise en charge, par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, à 50 % de la dépense nette supportée par la Commune dans le cadre d'un coût de séjour plafonné à 850 € par personne, de 108 places. **AUTORISE** le renouvellement de la convention « développement de séjours enfants » pour l'année 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à signer ladite convention.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Nicolas MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME, AUX TRAVAUX, A LA COMMANDE PUBLIQUE ET AU CADRE DE VIE

25) A l'unanimité,

VALIDE l'avenant à la convention de mise en superposition d'affectation du domaine public fluvial au profit de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin dans le cadre de l'aménagement de la BOUCLE 25 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer ledit avenant.

26) A l'unanimité,

DECIDE l'instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et **PRECISE** que cette mesure permettra de procéder à l'établissement d'un titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

27) A l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition, à Messieurs Jonathan FABRIKA et Serge TOURSEL - apiculteurs, d'une partie du terrain communal situé Chemin du Bord des Eaux, cadastré AR n° 762 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public communal

28) A l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition, à titre gracieux, des parcelles cadastrées section AM n° 96 et 680 auprès de la SARL « A LONG TERME » représentée par M. Michel JOLLY ; cette acquisition comprend les voiries, les équipements et les réseaux divers qui seront intégrés dans le domaine privé communal. **DIT** que le transfert de propriété se fera par voie notariée, par devant Me BAILLEUX. **DIT** que les frais générés par cette acquisition seront à la charge de la SARL « A LONG TERME ». **APPROUVE** le transfert du domaine privé communal au domaine public communal des parcelles AM n° 96 et 680. **MODIFIE** le tableau de classement des voies communales et **ARRETE**, par voie de conséquence, le linéaire correspondant à cette voirie pour le calcul de la dotation de l'Etat.

29) A l'unanimité,

DESIGNE les correspondants titulaire et suppléants pour la mise à jour et la tenue du RIL (Répertoire d'Immeubles Localisés). Il s'agit de :

- Mme Laure SERGEANT - responsable titulaire
 - Mmes Pascaline LAMBRECHT et Sylvie DEWATTINE - responsables suppléantes
- et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les arrêtés de nomination correspondants.

M. Christopher SZCZUREK répond à la question orale de Mme Marine TONDELIER relative à la médiathèque Gérard Delsaux.

SUR LA MOTION DU GROUPE DE L'OPPOSITION PRESENTÉE PAR Mme Marine TONDELIER EN FAVEUR DE LA RECUPERATION DES INVENDUS DU MARCHES D'HENIN-BEAUMONT EN VUE DE DONS ALIMENTAIRES DESTINÉS AUX PERSONNES EN SITUATION DE BESOIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette motion n'est pas de la compétence du Conseil municipal et que celle-ci sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration du C.C.A.S..

SUR LA MOTION DU GROUPE MAJORITAIRE PRESENTÉE PAR M. Laurent BRICE CONTRE LE PLAN DE RESTRUCTURATION DE CARREFOUR

30) A l'unanimité,

APPROUVE la motion ainsi rédigée :

Alexandre BOMPARD, PDG de Carrefour, a annoncé le 23 janvier un important « plan de transformation à l'horizon 2022 » qui entraînera la suppression d'au moins 2 400 emplois. 273 magasins, dont celui d'Hénin-Beaumont sont également menacés de fermeture.

Le groupe a pourtant largement profité des avantages fiscaux du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), il y a quelques années seulement. L'Etat a en effet distribué plus de 400 millions d'euros à une entreprise qui, aujourd'hui va imposer un dramatique plan social à ses salariés sous couvert d'un « plan de départs volontaires ».

C'est pourquoi :

Le conseil municipal d'Hénin-Beaumont dénonce la distribution d'aides publiques à des entreprises qui licencient et préconise de les diriger aux seules entreprises qui créent ou sauvegardent les emplois en France.

Les élus de la Commune attendent que la décision de fermer le Carrefour contact place Wagon soit reconsidérée et expriment leur soutien aux salariés.

SUR LA MOTION DU GROUPE MAJORITAIRE PRESENTÉE PAR Mme Aurélia BEIGNEUX CONTRE LA BAISSSE DES DOTATIONS HORAIRES AU COLLEGE FRANCOIS RABELAIS

31) A l'unanimité,

APPROUVE la motion ainsi rédigée :

L'inspection académique vient de communiquer, début février, sur les futures dotations horaires des établissements.

Le collège François Rabelais risque de perdre 67 heures d'enseignement et pourrait être amputé de deux de ses classes dès la rentrée de septembre 2018.

L'application de cette mesure serait de nature à surcharger les classes et par conséquent compromettre la qualité de l'enseignement.

C'est pourquoi :

Le conseil municipal d'Hénin-Beaumont s'oppose fermement à cette décision et apporte son soutien au mouvement et aux initiatives des parents et professeurs du collège.

Les élus de la Commune demandent solennellement à l'inspecteur d'Académie de revenir sur ces suppressions et souhaitent que le Conseil départemental du Pas-de-Calais refuse, lui aussi, cette mesure comptable.

Monsieur le Maire clôt la séance à 12h18.

AFFICHE ET PUBLIE LE 9 MARS 2018, EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Maire,


Stevee BRIOIS

